

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement numéro 22-162**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2022.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière